

Textes officiels



Circulaire du 1er octobre 1984

La bibliothèque centre documentaire d'école (BCD)

La BCD ne saurait être seulement un «équipement» supplémentaire dont serait dotée l'école ; sa mise en place doit s'insérer dans le projet pédagogique de l'école et dans le projet local de développement de la lecture. Elle se différencie à plusieurs égards de la classique bibliothèque d'école, a fortiori de la bibliothèque de classe ; elle se caractérise par une mise en situation autonome et active de l'enfant dans son rapport à l'écrit et par l'insertion de l'école dans la vie culturelle du quartier et de la ville.

2.1. La BCD un lieu central de l'école

- a) La BCD est le lieu de l'école (du groupe scolaire, de l'ensemble école maternelle-école élémentaire), où sont disponibles les productions langagières, et en particulier l'écrit, sous les formes les plus variées. On y recueille, pour les mettre à disposition de tous, des productions d'élèves qui viennent diversifier et enrichir le fonds. La composition et la gestion de ce fonds sont capitales, et une grande attention doit être portée à sa constitution : rechercher, introduire à l'école, classer, travailler sur toutes les formes d'écrit est une démarche largement porteuse d'innovation.
- b) La BCD est un lieu central de l'école où tous les enfants peuvent accéder seuls ou avec la classe. De nombreuses activités s'y déroulent : lecture sur place, moment poésie, heure du conte, auditions, gestion et choix des ouvrages, club lecture, exposés, recherches individuelle ou collective de documentation, présentation de livres, prêt à domicile, etc.
- c) La BCD est le lieu privilégié pour accueillir les animations, avec la participation d'intervenants extérieurs (parents, bibliothécaires, écrivains, professionnels du livre) à destination des enfants et des adultes du quartier, autour des thèmes du livre et de la lecture.

2.2. La mise en place, la gestion et le fonctionnement quotidien d'une BCD induisent, directement et indirectement, des modifications dans les pratiques et

les comportements de l'ensemble des partenaires de l'équipe éducative :

- a) La BCD rend nécessaire l'autonomie de l'élève dans ses mouvements et ses choix : l'élève peut se rendre seul à la BCD afin d'y rechercher de la documentation ou d'y accomplir une tâche nécessaire à l'activité menée en classe ; de plus, les élèves peuvent participer à la constitution et à l'évolution du fonds, éventuellement à son classement, son entretien, voire même sa gestion.
 - b) La BCD implique un véritable travail d'équipe des maîtres qui peuvent organiser le décloisonnement effectif des classes pour des travaux en ateliers (conte, poésie, lecture, écriture, etc.), le soutien en lecture individuelle.
 - c) La BCD modifie l'enseignement de la lecture, car elle introduit une multiplicité d'écrits dans l'école, elle affirme l'existence des liens entre apprentissage et pratiques de lecture, elle offre à tous la possibilité non seulement de savoir lire mais d'aimer lire.
 - d) La BCD suppose de nouveaux rapports entre l'école et son environnement :
 - par la présence des parents d'élèves et autres partenaires à l'action éducative à différents moments de son fonctionnement (accueil, ateliers, animations...) ;
 - par l'ouverture sur le quartier : fréquentation de la BCD par les parents pendant et/ou en dehors des horaires scolaires, «sortie» de la BCD hors de l'école pour un certain nombre d'activités ;
 - par l'existence d'un comité de gestion de la BCD ;
 - par les relations que la BCD permet entre l'école et les bibliothèques de lecture publique.
- 2.3. Ce mode de fonctionnement n'implique pas qu'un membre de l'équipe éducative exerce des fonctions spécifiques de gestion de la BCD.

B.O. no 36 du 11 octobre 1984.